**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 85

**Artikel:** Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

**Autor:** Montandon, Irène

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-254962

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

bien des assistants masculins ; approbation des comptes, invitation accueillie par des applaudissements des sociétés saint-galloises à tenir chez elles nos assises de 1920, élection de Mlle V. de Morsier à la vice-présidence, en remplacement de Mme Maurice Dunant, empêchée par un surcroît de travail de garder ces fonctions, et surtout... statuts ! Mais cette fameuse revision, ébauchée à Aarau, il y a deux ans, et qui constituait un gros point noir à l'horizon de l'ordre du jour, s'est fort rapidement effectuée, la question la plus brûlante, celle de l'abandon du principe de l'unanimité pour qu'un vote de l'Assemblée fût valable, ayant été déjà étudiée et à peu près élucidée par correspondance avec les Sociétés. La seule proposition qui ait fait l'objet d'une discussion suivie a été celle de l'Union des Femmes de Genève: *a)* au cas où des sections et la Centrale d'une Association font simultanément partie de l'Alliance, ne pas leur donner de droit de vote à toutes, mais seulement aux sections, la Centrale doublant ainsi en quelque mesure le vote des sections ; *b)* supprimer le droit de vote aux membres du Comité de l'Alliance, qui est pouvoir exécutif, et par conséquent ne devrait pas participer à des délibérations d'ordre législatif sous peine de créer une confusion de pouvoirs. Cette double proposition a été repoussée, mais a obtenu néanmoins une minorité de voix qui prouve que les raisons des Genevoises avaient fait réfléchir bien des déléguées, — preuve aussi en dehors de l'intérêt un peu spécial de la question, que les femmes de nos Associations sont de plus en plus capables de discuter et de se prononcer sur des sujets d'ordre théorique et juridique.

C'est encore dans cette séance du samedi après-midi que l'on a entendu les rapports des Commissions — signalons spécialement la très-intéressante enquête qu'a faite la Commission d'Education nationale que préside Mme Pieczynska sur l'*initiation de la jeunesse à la morale internationale et aux questions sociales ;* et la proposition de sociétés bâloises d'instituer une collecte pour la création d'un sanatorium anti-tuberculeux — proposition qui a été repoussée, l'organisation de collectes philanthropiques n'étant nullement du ressort de l'Alliance. Il a fallu remettre au lendemain matin la discussion d'une proposition d'encourager la création d'Associations de femmes chefs de maisons de commerce et d'industrie, une communication touchant les maisons de communes sans alcool, et enfin celle de l'Association pour le Suffrage demandant à l'Alliance de manifester à son tour son regret de ce que les femmes ne soient pas consultées quant à l'adhésion de la Suisse à la Ligue des Nations — proposition, qui a rencontré le plein assentiment de l'Assemblée. Il a fallu remettre tout ceci, disons-nous, au dimanche matin, car le programme du samedi soir comprenait encore, après des soupers pleins d'entrain — celui des suffragistes dans le charmant local de la *Frauenunion* fut un feu roulant de saillies et d'éclats de rire — une soirée offerte par les sociétés bâloises. L'excellente idée ! et combien il était plus bienfaisant de s'éparpiller dans l'immense salle du café Spiz, pour serrer la main à d'anciennes connaissances, en saluer de nouvelles, échanger des idées et des appréciations... que de s'asseoir de nouveau bien sagement une heure et demie durant pour écouter encore une conférence ! On s'est assis, il est vrai, et pour écouter, mais une spirituelle revue, dans laquelle figuraient, à côté du fameux paragraphe de l'unanimité que l'on venait d'abroger, paragraphe en chair et en os, et portant à son bonnet un §, de fines imitations de quelques-unes de celles qui ont fréquenté et fréquentent encore les Assemblées de l'Alliance...

Il faut conclure. Et on ne pourrait mieux le faire qu'en rappelant les paroles prononcées par Mlle Schaffner, au banquet final. Quand, en 1907, l'Alliance se réunit pour la première fois à Bâle, non seulement elle ne comptait encore qu'un petit nombre de Sociétés dans cette ville, mais, dans certains milieux, ses séances excitaient l'étonnement, et le fait que des femmes siégeaient dans la salle du Grand Conseil paraissait une extraordinaire nouveauté. En 1919, les déléguées ont pris place tout naturellement dans les fauteuils des députés: les femmes bâloises, ne sont-elles pas à la veille d'une décision, qui leur conférera peut-être le droit, non seulement d'élire leurs représentants, mais encore de participer dans cette même salle à leurs délibérations ?...

L'idée marche. E. Gd.

---

# Les Femmes et la Chose publique

## Chronique parlementaire fédérale

La dernière session du Parlement qui vient d'achever ses destinées, a été — comme l'on pouvait s'y attendre — très fortement marquée par le sceau des préoccupations électorales.

Tandis que le Conseil National décidait en dernière heure l'ajournement du débat sur la Ligue des Nations — qui devait selon les prévisions, remplir la grande partie de cette session d'automne — aucune grande question n'a plus été débattue dans ce parlement agonisant, trop pénétré du sentiment de sa fin prochaine pour s'atteler encore à une tâche de quelque importance.

Alors bien même qu'en raison des événements extérieurs, la question de la Ligue des Nations se pose aujourd'hui différemment pour nous qu'en septembre dernier, il convient cependant de rappeler en quelques mots quelle fut l'attitude prise par les Chambres dans cette question. Tandis que peu de jours avant l'ouverture de la session, la commission du Conseil National pour la Ligue des Nations avait à une grande majorité décidé de proposer au Parlement l'entrée en matière immédiate sur cet objet, cette même commission revint le jour où la discussion devait s'ouvrir avec des propositions différentes, soit en demandant que toute la question fut ajournée à une session ultérieure ! Cette proposition influencée elle-même par les décisions prises entre temps par les groupes politiques, fut ratifiée au Conseil National à une assez forte majorité, malgré l'opposition de la députation romande. Bon nombre de représentants de la Suisse allemande par contre, ont enregistré avec satisfaction ce renvoi, la nécessité d'affirmer une conviction en cette matière ayant causé pour beaucoup un conflit troublant entre leur conviction de parlementaire et leurs intérêts électoraux. Car dans la Suisse allemande, l'opinion continue à être méfiante, pour ne pas dire hostile, à l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations, aussi une décision affirmative prise en ce moment par les Chambres, n'eut-elle pas manqué de provoquer dans les cantons de la Suisse allemande un mouvement d'effervescence qui aurait sensiblement renforcé peut-être le nombre des citoyens hostiles à notre entrée dans la Ligue au mouvement de la votation populaire. A cet égard il est préférable sans doute que la décision du Parlement eut été ajournée. Quoiqu'il en soit ceux qui auront désormais à se prononcer sur ce sujet, le feront plus librement, ayant maintenant la campagne électorale derrière eux.

C'est une des caractéristiques de la vie parlementaire que les débats sur les sujets qui ont le plus passionné l'opinion adoptent volontiers aux Chambres des allures ternes et compassées, puisque, n'ayant plus, la plupart du temps qu'une valeur rétrospective. Telle la discussion qui a porté sur l'enquête de

l'épidémie de grippe. A un an de distance les souvenirs les plus cuisants même s'effacent et si des responsabilités ont été établies, ceux que l'opinion publique envisage à tort ou à raison comme les principaux coupables: soit le médecin en chef de l'armée, le chef d'état-major général et le chef du département militaire, s'en s'ont tirés à assez bon compte, puisque les Chambres n'ont pas même jugé opportun de leur décerner officiellement un blâme.

Les questions militaires ont du reste été appelées à jouer un certain rôle dans cette session si terne à tous les points de vue. Nous avons eu tout d'abord la discussion portant sur l'initiative socialiste tendant à la suppression de la justice militaire. Défendue par le groupe d'extrême-gauche; cette initiative a suscité ainsi qu'on le sait un contre-projet, dont l'application serait affectée à réprimer une grande partie des abus du système existant. Il tend notamment à soustraire les personnes de condition civile à la juridiction militaire et à supprimer les minima de peines.

On avait de divers côtés exprimé le désir de voir entamer le débat sur l'assurance vieillesse-invalidité — survivants encore durant cette session — mais la majorité du Conseil National a estimé avec quelque raison, semble-t'il, qu'il convenait à son successeur d'entamer ce problème.

Une caisse de secours pour le personnel de l'administration fédérale dont le projet gît dans les cartons depuis un temps immémorial a enfin été adoptée au cours de cette session par les deux conseils. Le compte de gestion pour 1918 et le XII^e rapport de neutralité ont pendant le reste du temps occupé les séances du Conseil National. Comme c'est le cas en pareille occasion les rapports se sont succédés au milieu de l'inattention générale. Une série de postulats et d'interpellations ayant trait surtout aux difficultés de notre situation économique ont seuls mis quelque diversion à l'enchevêtrement sans fin des discours monotones — le Conseil Fédéral a bénévolement enregistré ces pieux désirs et promis de leur donner satisfaction dans la mesure du possible — il ne s'engage du reste pas à grand chose!

Si le Conseil National à bout de souffle ne s'est plus senti capable d'entamer aucune grande question de principe, on a, par contre au Conseil des Etats, assez allègrement besogné. Ce conseil a approuvé après une discussion de plusieurs jours le *projet de loi concernant la durée de travail dans les entreprises de transport*. La loi introduit en thèse générale le principe de la journée de huit heures, d'une période régulière de vacances de 1 à 3 semaines pour le personel des chemins de fer et autres entreprises similaires. Le Conseil des Etats a en outre complètement liquidé le projet d'arrêté d'exécution sur l'impôt de guerre qu'il a après un long débat adopté à l'unanimité. Le Conseil National aura à son tour à s'en occuper durant la session de décembre... ou pendant celle de janvier!

Rappelons enfin que les Chambres se sont réunies pour procéder à l'élection de M. Deschenaux, juge fédéral en remplacement de M. Gottofrey décédé, et qu'elles se sont, comme de coutume prononcées sur un certain nombre de recours en grâce.

Et c'est ainsi que la dernière législature de notre Parlement majoritaire vient de s'achever! En fin octobre le peuple a procédé à une réélection de ses mandataires selon le mode proportionnel. Cette innovation qui marque sans contredit un grand progrès dans nos institutions démocratiques, ne produira cependant tous ses effets, que lorsque la proportionnelle pourra être envisagée réellement comme une reproduction fidèle du peuple tout entier... dont ne sera plus exclue à l'avenir la femme suisse.

Irène MONTANDON.

# A travail égal, salaire égal [1]

(*Suite et fin*)

— Alors, dit-on, la femme a moins de besoins que l'homme, et il est juste et naturel qu'elle soit payée moins que lui. Nous voudrions bien savoir sur quelle vérité est basée cette théorie? Vérité scientifique, d'abord : pourquoi la femme a-t-elle moins de besoins que l'homme? Indépendamment d'un besoin analogue de sommeil, de chaleur, de vêtements, de nourriture (car il est des femmes dont l'appétit vaut un appétit masculin), pourquoi n'aurait-elle pas tout comme lui le besoin de se promener, de s'instruire, de se distraire, de lire les journaux, d'adhérer à une association quelconque? Qu'elle n'ait pas ce besoin à l'heure actuelle aussi développé que l'homme, qu'elle se contente plus facilement d'une plus maigre pitance, soit intellectuelle, soit matérielle, c'est malheureusement un fait, mais c'est une sous-estimation de sa personnalité, un défaut contre lequel il faut lutter au lieu de l'ériger en dogme [2]. Certainement aussi on fera valoir que la femme généralement tient son petit ménage elle-même, fait son lit, son déjeuner, raccommode ses vêtements, et que, par conséquent, le prix de pension que doit payer son collègue masculin étant ainsi déduit de son budget, il est normal que celui-ci soit plus maigre... Belle raison! Le temps qu'elle emploiera à repasser sa blouse pour le lendemain, à ravauder ses bas, à balayer sa chambre, ce temps-là est de l'argent pour elle aussi, et ce que l'homme payera pour qu'une autre ui fasse cette besogne, tandis qu'il allume sa cigarette ou va rejoindre ses amis, elle devrait en bonne justice le récupérer par un salaire égal.

Et ensuite, nous nions qu'au point de vue économique, ce sont les besoins auxquels doit correspondre la rémunération du travail — à moins de donner dans de dangereuses théories communistes. C'est le travail qui est payé et non pas les circonstances de celui qui le fait. Si, dans les récentes allocations de renchérissement de vie, on a tenu compte de la situation familiale des bénéficiaires, bien vite — et cela a été notamment le cas de l'Etat de Genève — on a estimé impossible de se débrouiller

[1] Voir le *Mouvement Féministe* des 10 juin, 10 septembre et 10 octobre 1919.

[2] Un tableau très significatif à cet égard a été dressé par une Commission de la F. O. M. H. du Locle ponr servir de base à une nouvelle convention de salaires (Cf. le *Métallurgiste* du 2 août 1919).

| *Postes du budget mensuel.* | *Célibataire homme.* | *Célibataire femme.* |
|---|---|---|
| Logement | 25 fr. | 18 fr. |
| Vêtements | 20 fr. | 20 fr. |
| Chaussure | 10 fr. | 7 fr. |
| Alimentation | 180 fr. | 105 fr. |
| Blanchissage | 9 fr. | 5 fr. |
| Impôts | 30 fr. | 2 fr. |
| Assurance vie | 10 fr. | — |
| Ass. maladie et accidents | 6 fr. | 4 fr. 50 |
| Cotis. journaux, correspond. | 6 fr. | 4 fr. 50 |
| Cadeaux, collectes | 5 fr. | 5 fr. |
| Argent de poche | 20 fr. | 5 fr. |
| Temps perdu | 15 fr. | 12 fr. |
| Entretien du mobilier | 3 fr. | 2 fr. |
| Hygiène | 6 fr. | 3 fr. |
| Médecin, dentiste | — | 5 fr. |
| Courses, vacances, fêtes | 10 fr. | 5 fr. |
| Déjeuner | — | 24 fr. |
| Totaux | 370 fr. | 235 fr. |

On remarquera tout de suite la différence du loyer, des frais d'alimentation, de blanchissage, d'assurance, de cotisations, d'hygiène, d'argent de poche, la suppression de l'assurance-vie. Ne sont ce pourtant pas là des dépenses communes aux ouvriers des deux sexes?